

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 MAI 2025

Le vingt mai deux mil vingt-cinq, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le :

LUNDI 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2025
- Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : Droit de préemption urbain
- **Affaires Générales :**
 - Projet de rénovation de la salle du Temps Libre :
 - 1°) Résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre,
 - 2°) Résultat de la consultation des Cabinets d'études,
- **Affaires Scolaires et Périscolaires :**
 - 3°) Tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2025-2026,
 - 4°) Tarification des ALSH : Accueil Périscolaire et Mercredis Educatifs : 2025-2026
 - 5°) Création de postes en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour les Mercredis Educatifs, à temps non complet, à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026
 - 6°) Restaurant scolaire et ménage - Création d'un poste d'adjoint technique - 11h30m/semaine d'école, à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026
- Information sur le travail des commissions communales et communautaires
- Affaires Diverses

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORiot, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER.

Absentes excusées : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Gilles BELLAND), Suzy DIEUL (pouvoir donné Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Claudette GARNIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël PELTIOT

Monsieur Le Maire fait circuler la feuille de présence que chaque conseiller présent signe (annexée page suivante).

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Transactions immobilières :
 - 7°) Acquisition des parcelles ZE N° 41 et 164,
 - 8°) Vente des parcelles ZT N° 36 et 99 situées au lieu-dit « Les Pruniers ».
- 9°) Délibération pour déposer une demande de subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre de l'Appel à projet LEADER pour le projet de rénovation et d'extension de la maison du temps libre.

Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2025 –**
(délibération N° 26.05.2025PV) :

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**

▪ **Droit de préemption urbain :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien désigné ci-dessous :

- Terrain situé 40 rue de Bel Air, lot N° 1, cadastré section ZH N° 335 (505 m²), vendu 37 000 €
- Maison située 5 rue Saint Léonard, cadastrée section AA N° 111, vendue 104 000 €

➤ **Affaires Générales :**

▪ **Projet de rénovation de la salle du Temps Libre :**

- **1°) Résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre –** (Délibération N° 26.05.2025-1) :

Monsieur Le Maire présente Madame Véronique BOURILLON, chargée de travaux auprès de la Société AMENAO, notre assistance à maîtrise d'ouvrage, et la remercie pour sa présence.

Madame BOURRILON communique au Conseil Municipal, le résultat de l'analyse des 10 offres reçues dans le cadre de consultation du marché de maîtrise d'œuvre pour notre projet de travaux de rénovation et d'extension de la maison du temps libre.

Cette analyse fait ressortir l'offre la mieux disante émise par la Société PIX Architecture (72. La Flèche) en fonction des critères définis dans le règlement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de retenir cette offre qui se décompose de la manière suivante :

- **Tranche ferme** comprenant :

- Phase DIAG (Etude d'esquisse ou diagnostic)
- Avant projet sommaire
- Avant projet définitif

Pour la somme de 31 020 € HT

- **Tranche optionnelle** comprenant :

- Phase PRO (Etude de projet)
- ACT (Etablissement dossier consultation des entreprises, rapport analyse offres)
- Visa, DET (direction de l'exécution travaux)
- AOR (assistance opérations de réception)

Pour la somme de 62 980 € HT

- **OPC** (coordination et pilotage du chantier) Pour la somme de 5 000 € HT

Soit un total de 99 000 € HT

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer les pièces de ce marché ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

○ **2°) Résultat de la consultation des Cabinets d'études – (Délibération N° 26.05.2025-2) :**

Madame BOURILLON poursuit par la présentation des offres suite à la consultation des Cabinets d'Etudes.

→ **Consultation Géotechnicien pour étude de sol** =

ARMASOL	1 500 € HT
FONDASOL	3 320 € HT

→ **Consultation pour diagnostic amiante avant travaux =**

OCE	1 450 € HT
DIAGONORM	1 683.33 € HT

→ **Consultation Coordination Sécurité – Protection santé – CSPS =**

PIERRE SPS	3 280 € HT
APAVE	5 500 € HT
QUALICONSLT	5 550 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de retenir les offres « mieux-disantes » suivantes :

- **Consultation Géotechnicien pour étude de sol** = **ARMASOL** **1 500 € HT**
- **Consultation pour diagnostic amiante avant travaux** = **OCE** **1 450 € HT**
- **Consultation Coordination Sécurité – Protection santé – CSPS** = **PIERRE SPS** **3 280 € HT**

Il autorise Monsieur Le Maire à signer les devis ainsi que tous documents relatifs à ces missions.

Concernant la mission « Contrôle technique », le Conseil Municipal souhaite plus de renseignements sur les 2 propositions reçues et décide de lancer une négociation. Le résultat sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire remercie Madame BOURILLON pour ces présentations.

➤ **Affaires Scolaires et Péricolaires :**

▪ **3°) Tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année 2025-2026 – (délibération N° 26.05.2025-3) :**

Claudette GARNIER informe qu'elle a mené une enquête auprès des communes de la Cdc pour savoir comment se situe Louplande au niveau des tarifs. La commune se situe dans la moyenne. Elle rappelle que le marché de prestation de service pour la fourniture des repas en liaison froide a été renouvelé au 1er janvier 2025 avec la Société Scolarest qui avait appliqué une augmentation de 5.72 % aux anciens tarifs.

La commission des Affaires Scolaires propose de ne pas répercuter cette augmentation et de la plafonner à 4 %.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, valide cette proposition et fixe les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025-2026, applicables dès le 1^{er} septembre 2025, comme défini ci-dessous

	Quotient 1 Inférieur ou égal à 1000 €	Quotient 2 supérieur à 1000 € jusqu'à 1300 € + 4 %	Quotient 3 au-delà de 1300 € + 4 %
Coût d'un repas	1 €	4.13 € (base pour établir mensualisation)	4.30 € (base pour établir mensualisation)
4 jours/semaine (4 repas sont retirés pour diverses absences)*		56.60 €	58.92 €
3 jours/semaine (3 repas sont retirés pour diverses absences)*		42.54 €	44.30 €
2 jours/semaine (2 repas sont retirés pour diverses absences)*		28.50 €	29.68 €
Repas occasionnel*		4.65 €	4.86 €
Repas exceptionnel (non prévu ou pas dans le délai de 48h)*		7.15 €	7.41 €
Autres tarifs : Repas allergique	2.26 €		
Repas adulte	6.50 € (pas d'augmentation)		

* ces tarifs sont susceptibles d'être divisés en 2 parts égales pour chaque parent dont les enfants sont en garde alternée. La part de chaque parent est calculée en fonction de son propre quotient familial.

▪4°) Tarification des ALSH : Accueil Périscolaire et Mercredis Educatifs 2025-2026 :
(délibération N° 26.05.2025-4) :

L'augmentation de l'indice de la consommation sur lequel nous nous basons habituellement s'élève à 2 %, que la commission des « affaires scolaires » propose de répercuter en totalité.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, fixe les tarifs définis ci-dessous, pour les ALSH – année scolaires 2025-2026, applicable au 1^{er} septembre 2025 :

	Quotient 1 Jusqu'à 680 €	Quotient 2 > 680 € et jusqu'à 1 050 €	Quotient 3 > 1 050 €
Accueil périscolaire : la ½ heure	1.05 €	1.17 €	1.26 €
Mercredi Educatif :			
- Matin sans repas	4.72 €	5.90 €	6.48 €
- Matin avec repas	8.26 €	10.01 €	11.18 €
- Après-midi sans repas	4.72 €	5.90 €	6.48 €
- Après-midi avec repas	8.26 €	10.01 €	11.18 €
- Journée entière	12.95 €	15.88 €	17.63 €

Le coût du goûter de l'accueil périscolaire sera 0.81 €.

Une réduction de 10 % serait appliquée pour tout accueil sur une journée complète du mercredi récréatif d'au moins 2 enfants de la même famille.

Concernant l'accueil périscolaire, la délibération est complétée par des précisions sur les modalités d'application des pénalités =

- Pour non réservation et/ou réservation systématique tous les matins et tous les soirs pour être sûr de ne pas avoir une pénalité de non réservation et/ou non présence de l'enfant :

○ Pénalité égale à la 1^{ère} ½ heure sur chaque créneau de réservation + goûter pour la 1^{ère} demi-heure du soir.

- Une pénalité de 2 € par séance (accueil périscolaire ou mercredi éducatif) et par enfant sera appliquée (en plus du tarif habituel) aux familles qui ne font pas les réservations sur le portail famille et qui déposent leurs enfants sans prévenir.

▪ **5°) « Mercredis éducatifs » = Création de postes en contrat pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, uniquement pendant la période d'école – (délibération N° 26.05.2025 a et b) :**

Afin de respecter les taux d'encadrement imposés, il est nécessaire de renouveler les 3 postes d'animateurs en contrat ATA pour renforcer l'encadrement des mercredis éducatifs.

Caractéristiques des postes :

a) Contrat N° 1 et 2 = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 7h30/semaine – les horaires sont le mercredi de 7h30 à 15h + 2h de réunion chaque mois.

b) Contrat N° 3 = contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école à raison de 10h/semaine – les horaires sont le mercredi de 7h30 à 17h30 + 2h de réunion chaque mois.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide la création de ces 3 postes qui ne seront utilisés qu'en fonction des besoins suivant les effectifs.

▪ **6°) Restaurant scolaire et ménage - Création d'un poste d'adjoint technique - 11h30m/semaine d'école – (délibération N° 26.05.2025-6) :**

Caractéristiques du poste :

- contrat d'agent contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint technique concernant le temps de cantine (2h/jour d'école de 11h30 à 13h30) et 1h30 de ménage (lundi et mardi de 13h30 à 14h15) + 2h de ménage le jeudi suite aux mercredis éducatifs, pour une durée hebdomadaire à 11h30/semaine.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide la création de ce poste qui ne seront utilisés qu'en fonction des besoins suivant les effectifs.

▪ **7°) Acquisition des parcelles N° ZE 164 et 41 – (délibération N° 26.05.2025-7) :**

La commune envisage l'acquisition d'une parcelle ZE N° 164 (issue de la parcelle ZE N° 145) – « L'Oilardière » d'une superficie de 512 m² longeant les habitations domaine de l'Arche I, aménagée en fossé afin de canaliser l'écoulement des eaux et des coulées de boue en cas d'orage.

Au prix de 0.40 € le m² = 204.80 € TTC (prévoir une servitude de passage pour l'entretien du fossé sur la parcelle attenante ZE N° 165)

A ce prix s'ajoute le remboursement aux vendeurs qui avaient créé le fossé pour résoudre les problèmes d'inondation (création du fossé avec pelleteuse, débroussaillage au lamier et étalement de la terre) : forfait 1 650 € TTC.

La commune envisage également l'acquisition d'une parcelle ZE N° 41 – « La Grande Maison » d'une superficie de 297 m² pour assurer la continuité du chemin de randonnée.

Au prix de 0.40 € le m² = 118.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces acquisitions aux conditions énoncées ci-dessus. Il donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer l'acte authentique prévu à l'étude RNC – 72 Allonnes.

▪ 8°) Vente des parcelles ZT N° 36 et 99 :

La commune envisage la vente des parcelles cadastrées section ZT – N° 36 pour 6 810 m² et N° 99 pour 8000 m² situées au lieu-dit « Les Pruniers » au prix de 0.40 € le m², soit 5 924 €.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces ventes aux conditions énoncées ci-dessus. Il donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer l'acte authentique prévu à l'étude RNC – 72 Allonnes.

▪ 9°) Demande de subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du Programme LEADER – Appel à Projet, pour le projet « Rénovation et extension de la maison du temps libre :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre de l'appel à projet concernant les travaux de rénovation et d'extension de la maison du temps libre.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Projet global		1 600 000 € HT
- Rénovation	960 000 €	
- Extension	440 000 €	
- Honoraire MO et frais divers	200 000 €	
Les ressources potentielles :		
- DETR	500 000 €	
- et LEADER	150 000 €	
soit un reste à charge pour la commune de		950 000 € HT.

➤ Information sur le travail des commissions communales et communautaires

➡ Catherine BAZOGE rappelle l'organisation de « La Belle Virée » : le 18/07 à Soullignés, 19/07 à Malicorne et le 20/07 à Spay. Ils demandent l'aide de bénévoles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour participer financièrement comme les années précédentes.

Le bulletin municipal va être prêt à être distribué vers la fin du mois de juin.

- ➡ Gaël PELTIOT demande quand va démarrer l'entretien des routes par la Cdc ?
Dominique LELOUP répond que c'est commencé ou que cela ne va pas tarder.

➤ **Affaires Diverses :**

- ➡ Le repas des agents et élus est programmé vendredi 4 juillet 2025 à partir de 19 h.
- ➡ Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 30 juin 2025 à **20h30**

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait et délibéré le vingt-six mai deux mil vingt-cinq

Gaël PELTIOT, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire